

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Communes faisant partie de la circonscription du bureau de poste de Roanne, pour lesquelles les lettres peuvent être affranchies à 10 c.

Babiligny, Briennon, Chérier, Commellevain, Gorielle, Lendigny, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Pouilly-sous-Châlieu, Riorges, St-Cyr-de-Favière, St-Maurice, St-Nizier, St-Pierre, Villemonais, Villers, Vougy.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1866, dans les quatre journaux suivants : Le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, l'*Echo roannais*, le *Journal de Roanne*.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :
Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,
Chez M. Feelay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.
Chez M. SAUZON, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,
Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5.
— MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Dernière levée de la botte au bureau.
6 h. matin Roanne, et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne.
11 h. 30 matin Lyon, Montbrison, Clermont, F.
5 h. 30 St-Etienne, Lyon, Boën, Noiretable
7 h. soir Paris, toute la ligne et au-delà.
8 h. soir Lyon, Tarare, Thizy et route.
8 h. 30 soir Belmont, Charlieu, Noolly.
9 h. soir St-Etienne, Lyon et route, Montbrison, Saint-Symphorien-de-Lay, Tarare, Thizy, Régnay, Charlieu, Charolles.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'HIVER, A DATER DU 23 OCTOBRE, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.										Trains se dirigeant sur Paris.																								
Paris					ROANNE					Lyon					ROANNE					Paris														
Paris	Moulin	Vichy	St-Germain-des-Fossés	St-Martin-d'Estreaux	Lapacaudière	St-Germain-Lespinasse	Arr.	Dép.	Le Coteau	St-Cyr-de-Favière	Vandrange	St-Jodard	Babiligny	Feurs	Montbrond	St-Etienne	Givors	Lyon	Lyon	Givors	St-Etienne	Montbrond	Feurs	Babiligny	St-Jodard	Vandrange	St-Cyr-de-Favière	Le Coteau	Arr.	Dép.	Vichy	Moulin	Paris	
matin 8	8 47	9 57	10 50	11 50	12 5	12 5	Soir 12 27	12 33	12 51	1 4	1 15	1 30	2 8	2 8	2 8	3 1	4 24	5 40	matin 7 50	8 27	10 59	11 17	11 54	11 55	12 8	12 21	8 10	Matin 8 25	8 46	9 56	10 44	11 10	11 45	9 30
soir 8	8 47	9 57	10 50	11 50	12 5	12 5	Soir 12 27	12 33	12 51	1 4	1 15	1 30	2 8	2 8	2 8	3 1	4 24	5 40	matin 11 25	12 44	1 58	2 57	3 45	3 52	4 6	4 19	4 33	Soir 4 52	5 14	5 55	6 43	7 40	8 5	9 30
soir 4 50	5 33	6 43	7 36	8 15	8 36	8 36	Soir 8 10	8 18	8 54	9 47	10 58	11 30	12 20	1 25	2 20	3 10	4 24	5 40	soir 5 35	6 12	7 45	8 31	9 18	10 5	10 58	11 51	12 3	Soir 8 7	8 30	9 49	10 37	11 28	9 30	

Roanne, le 29 Avril 1866

Lundi 30 avril, dans la grande salle du Collège, M. de Grandsagne fera l'étude du potassium et de ses principaux composés : potasse, carbonate de potasse, azotate de potasse, etc.

Mairie de Roanne.
AVIS CADASTRE

Le public est prévenu que le délai de six mois, accordé par la loi aux contribuables pour présenter les réclamations cadastrales, expirera le 24 août 1866.

Ecole gratuite de Dessin, de Modelure et d'Architecture.
Les élèves sont prévenus que, à partir du 1^{er} mai prochain, ce cours aura lieu à 6 heures du matin.

Roanne, le 28 avril 1866.
Le Maire, BOLLIER.

LOTÉRIE

de la Conférence de St-Vincent-de-Paul
Lors de la publication faite dans notre feuille des numéros gagnants, une erreur s'est glissée dans l'ordre des numéros auxquels sont échus les lots accordés par Leurs Majestés Impériales. Nous nous empressons de la rectifier : les faïences ont été gagnées par le numéro 235 ; et les coupes en porcelaine, par le numéro 1625.

Tout le monde sait qu'il est question de construire un kiosque à Roanne.
Mais ce que tous ne savent peut-être pas, c'est que le mot *kiosque* est emprunté à la langue des Turcs.

Il désigne un petit pavillon ouvert de tous côtés, situé à l'extrémité des terrasses ou des jardins, et consacré, selon l'usage des Orientaux, à prendre le frais pendant la chaleur du jour.

En France, on construit souvent, dans les jardins, des kiosques assez semblables aux pavillons chinois.

Je n'en citerai qu'un : celui de la place Championnet, à Valence (Drôme).

C'est là que, pendant tout le cours de la belle saison, les jeudi et dimanche de chaque semaine, le corps de musique militaire vient se faire entendre.

Ces réunions, autour d'artistes aimés, sont une véritable fête pour les curieux et les amateurs de l'art musical ; aussi les voit-on s'y porter en foule.

Mais qu'ai-je besoin de parler ici de Valence, de son kiosque et de ses artistes ? Roanne aussi a ses artistes bien-aimés, une place admirablement située pour les concerts en plein vent, et son kiosque... elle l'aura.

Une souscription s'ouvre, qui a pour but sa construction.
M. Corroyer, à qui nous devons déjà la majestueuse architecture de l'hôtel-de-ville, en a fait le plan.

Tout le monde peut le voir. Il suffit, pour cela, de prouver qu'on adhère au projet, en versant entre les mains de la commission chargée de l'entreprise, une somme, si on est riche, une obole, si on est pauvre.

Un des principaux avantages que cette nouvelle construction est appelée à produire, c'est, à mon avis, l'embellissement de notre Promenade.

Ce sera le premier qu'elle recevra, la pauvre petite abandonnée ! Mais une fois lancée dans la voie des embellissements, elle les verra se succéder rapidement et deviendra ce qu'elle aurait dû toujours être : le Luxembourg roannais !

Il ne lui sera plus permis d'exhaler les tristes plaintes que lui prêtaient, l'an dernier, deux spi-

rituels vaudevillistes de notre ville.

Ne suis-je pas toujours fraîche et gentille ? Aux amoureux je plais comme aux enfants ! On peut jouer la-bas sous ma charmie Et des oiseaux accompagner les chants.

Car aujourd'hui si l'on m'a fait déserte, Si l'on ne veut plus me revoir jamais, Je n'en serai pas moins tous les ans verte, Et mon ombrage en sera toujours frais.

Si je n'ai pas, dans le jour, une foule De promeneurs, j'ai, le soir et la nuit, De doux amants dont le cœur se roucoule Des mots d'amour qu'encourage ce bruit.

(Bruit de baiser) (1).

J'espère surtout que l'autorité prendra les mesures nécessaires pour qu'il ne soit plus possible de justifier les plaintes contenues dans la strophe suivante :

Les indiscrets, ceux-là ne sont pas rares, Sans le vouloir troublent le couple aimé. Je ne vois pas, mais je sens, les barbares ! Que mon domaine est un peu parfumé (2) !

Et les mœurs !

Des mœurs ! nous en avons, mais elles sont mauvaises... pardon ! j'allais parler pour moi. Au demeurant, il vaut encore mieux que les indiscrets dont s'agit n'en aient pas que s'ils en avaient de mauvaises !

Mais, nous voilà un peu loin des kiosques et des parfums de l'Orient ; revenons-y, et à ce propos, je vous raconterai une petite histoire :

C'était en 1453, Mahomet II venait de s'emparer de Constantinople, malgré la défense héroïque du dernier des Constantin.

La lutte avait été longue et acharnée ; néanmoins, la victoire fut incomplète. La haine des chrétiens pour les mahométans ne fit que croître après leur chute : elle se trahissait

(1) Roanne à vol d'oiseau, de MM. LAPORTE et RIGODON.
(2) Roanne à vol d'oiseau, de MM. LAPORTE et RIGODON.

fréquemment par la démolition et le pillage des mosquées de leurs ennemis.

De là, de nouvelles luites toujours plus sanglantes.

Aussi, Mahomet, reconnaissant qu'il ne subjuguait pas les vaincus par la force, résolut-il de prendre un moyen, sinon énergique, du moins efficace pour obtenir la paix et la tranquillité dans sa nouvelle capitale.

Il assembla donc son conseil.

Dès que les chefs musulmans furent réunis, un esclave entra dans le cercle, tenant une chibouque tout allumée.

Il s'inclina du côté de la Mecque en murmurant une courte prière, puis il présenta le calumet au prince, mais en conservant dans sa main le fourneau de la pipe.

Lorsque tous les chefs eurent fumé l'un après l'autre, le porte-pipe vida la cendre du calumet dans le feu en disant :

Chefs de la grande nation musulmane, que le Wacondah (Dieu) vous donne la sagesse ; faites que, quelle que soit la détermination que vous prendrez, elle se trouve conforme à la justice.

Puis, après s'être respectueusement incliné, il se retira.

Il y eut un moment de silence. Chacun méditait profondément les paroles qui venaient d'être prononcées.

Enfin, le plus âgé des chefs se leva. C'était un vieillard vénérable qui jouissait parmi les siens d'une grande réputation de sagesse. Il se nommait Eshis (le Soleil).

Notre maître Mahomet a, dit-il, une importante communication à faire au conseil des chefs ; qu'il parle, nos oreilles sont ouvertes, notre maître est un guerrier aussi sage qu'il est vaillant, ses paroles seront écoutées par nous avec respect.

Les chefs s'inclinèrent. Mahomet se leva, et exposa la situation dans un magnifique discours dont je vous ferai grâce. Pour prévenir les dévastations et les pillages des mosquées par les chrétiens, il conclut à ce que désormais ceux-ci fussent tenus de construire eux-mêmes les temples musulmans et d'en payer, de leurs deniers, les ornements et l'entretien.

Et vous-même, monsieur Bourdin ?
— Moi, c'est assez naturel, mon confrère de Vendôme a dû m'écrire pour que je communiquasse la nouvelle.

— Qui a été bien reçue, je pense !
— Mais pas du tout, et c'est là le plaisant de l'affaire : imaginez que la vieille sottise ne voulait nullement convenir qu'elle fût parente de défunt Grégoire Méchineau : « Un tanneur ! me disait-elle en se redressant, sachez bien, monsieur Bourdin, qu'il n'y a jamais eu de tanneur dans ma famille ! » Il a fallu lui démontrer qu'en fait d'héritage, un tanneur qui laisse trois cent mille francs n'est point à mépriser. Elle s'est pourtant apaisée, et finalement m'a chargé de ses affaires. Ah ! ah ! nous allons avoir à en remuer des écus !

— La voilà bien riche, Mlle Chevert, dit le père Fouchard qui comprenait désormais ; que fera-t-elle de ça ?
— Gredin de bonhomme ! toujours des questions. Ecoutez, je vais vous le dire, ce qu'elle devrait faire ; ce qu'elle fera, si je puis quelque chose sur son esprit ; mais avant, arrêtons nos conditions.

— Des conditions !
— Oui, faites donc l'étonné !
— Dame !
— Allons, allons, père Fouchard, vous êtes étonné.

— Je vous jure, monsieur Bourdin...
— Point, ne jurez pas, c'est mal. En deux mots : je vous appuierai de tout mon pouvoir ; si l'affaire réussit, je ferai le contrat... Le trop heureux marié me devra deux mille francs d'honoraires. Vous voyez que je suis raisonnable.

— Un contrat ! des honoraires ! un marié ! mais croyez-vous que je veuille épouser Mlle Chevert ?
(La suite au prochain numéro.)

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

LA DYNASTIE DES FOUCHARD

Par Marin de Livonnière.

Le père Fouchard sortit, rentra au bout d'un instant, et posa un papier devant son fils qui, assis près de la table, l'œil fixe, les bras croisés, battait la mesure avec le pied, ne desserrait pas les dents.

— Sacrebleu ! s'écria celui-ci après avoir parcouru des yeux l'obligation : cinquante mille francs !... tout pour les autres, et rien pour moi !... C'est un parti pris chez vous, mon père, mais je n'en serai pas la dupe. — Il me faut de l'argent.

— Puisque je n'ai pas un sou !
— A d'autres ! voici une obligation de cinquante mille francs ; vous n'en avez reçu que quarante-quatre mille, d'où avez-vous tiré les six mille qui complètent la somme ?

— Mais... mais... qui te dit que je n'ai touché que quarante-quatre mille francs ?
— J'en suis sûr.

— Mais...
— Il n'y a point de mais, vous avez de l'argent, et la preuve c'est que vous prétez cinquante mille francs quand il ne vous en est rentré que quarante-quatre mille.

— Dame ! il m'était dû plusieurs fournitures de bois.
— Qui vous les devait, ces fournitures ?
— Comme ça faut tout le dire à présent !
— Ne me dites rien si vous voulez, mais de l'argent ! de l'argent ! d'ailleurs nous allons voir !... Urbain se leva brusquement et mit dans sa poche l'obligation de cinquante mille francs.

— Hein ! s'écria le bonhomme, veux-tu me voler ?
— De l'argent !
— Quand je te dis et te répète que je n'en ai pas !

— Chanson !
— Fouchard, rends-moi mon obligation, je te passerai ma créance sur Fontenil et Loiseau.

— Oui ! la seule valeur véreuse que vous ayez.
— Il m'est encore dû quelque chose, par ci, par là, je tâcherai de te faire deux ou trois mille francs.

— Voilà ! aux étrangers cinquante mille francs, ça ne fait pas un pli ; à moi, une misérable aumône ! et vous connaissez ma position, vous savez que M. Renaudin me doit une somme énorme, que je ne puis pas toucher tant que durera le procès ; en attendant, les plus belles affaires me passent sous le nez. N'importe, vous ne me donneriez pas un coup d'épaule !

— Dame ! je te l'ai dit dans le temps, M. Renaudin est un homme imaginaire, pourquoi l'être embarqué avec lui ?

— Imaginaire vous-même ! et que le diable vous emporte ! La somme est déposée à la caisse des consignations, elle me rentrera infailliblement ; en me prêtant vous n'avez rien à craindre.

— Enfin, rends-moi mon obligation, nous verrons après.
— Quand vous m'aurez compté cinquante mille francs je vous la rendrai.

— Mais que veux-tu en faire de cette obligation ? Tu ne peux pas toucher à ma place, entre les mains ce n'est qu'un morceau de papier.

— Parbleu ! j'allumerai ma pipe avec ce morceau de papier. — Bonsoir !
Il ouvrit la porte qui donnait sur la rue et s'éloigna à grands pas.

— Fouchard ! Fouchard ! s'écria le bonhomme, ne l'en va pas comme ça, faut nous entendre.
— Bonsoir ! bonsoir ! répétait l'autre, sans s'arrêter.

IX.

Le père Fouchard, qui s'était avancé jusqu'au milieu de la rue pour rappeler son fils, rentra dans sa maison, ferma la porte et s'assit [iteusement] près du foyer. « Le brigand ! murmura-t-il, allumer sa pipe avec une obligation de cinquante mille francs !... Bah ! n'est-ce pas pour me faire peur ? quel profit en tirerait-il ?... Cependant le plus sûr serait d'avoir un nouveau billet... sans doute faudrait dire : celui « que j'avais, Fouchard me l'a pris !... » Ma foi que la honte soit sur le voleur !

Allez, avait ajouté le grand chef, et donnez à l'exécution de ce décret l'apparence d'une expiation et non celle d'une vengeance...

Les chefs se levèrent, et, après avoir respectueusement salué leur maître, ils se retirèrent. Depuis ce jour, les chrétiens surent respecter les mosquées...

Cette fable, car c'en est une, est notre histoire à nous habitants de Roanne! Il faut que tous nous contribuions à l'édification d'un kiosque sur la Promenade...

Prosper PRISM.

(4) Prière de ne pas retrancher le muet de ce mot.

Nous lisons dans une correspondance parisienne la note qui suit:

Il se confirme que l'Empereur va passer comme il y a deux ans une saison d'eaux à Vichy. Après cette excursion, S. M. conduirait l'Impératrice et le prince Impérial au château d'Arenenberg...

M. Bessy, curé démissionnaire de Monsols, a été nommé aumônier à l'hôpital de Charlieu.

M. Mure, curé d'Essertine-en-Châtelneuf, a été nommé curé à Saint-Forgeux-Lespinnasse.

M. Ponchon, curé du Breuil, a été nommé curé à Taluyers.

M. Bresson, ancien vicaire de Véranne, a été nommé vicaire à la Mulatière.

M. Brunel, préfet au petit-séminaire de Montbrison, a été nommé curé à Essertine-en-Châtelneuf.

M. Montmain, curé d'Emeringe, a été nommé curé au Breuil.

M. Ballofy, aumônier à St-Georges-de-Reneins, est décédé le 15 avril, à l'âge de 75 ans.

Une voilette a été trouvée dans la rue des Bourrassières. La personne qui l'a perdue peut la faire réclamer au bureau de Police.

On s'occupe activement de la construction des bornes-fontaines. Deux sont déjà placées: une dans la petite rue des Minimes, et l'autre sur la place d'Armes.

Le 18 de ce mois, Mlle Desjardins, demeurant rue des Minimes, maison Marion, a été victime d'un vol d'une coiffure singulière.

Cette demoiselle arrivait depuis peu de jours à Roanne. Elle abandonnait le service d'un curé pour venir demeurer avec ses sœurs.

Lorsque la voiture arriva, des voisins l'aiderent à monter les meubles pour les installer dans l'appartement de ses sœurs.

Le lendemain, mademoiselle Desjardins rangea ses nippes dans une commode et plaça dans un des tiroirs de ce meuble son argent renfermé dans une bourse bleue.

Le soir, à 7 heures 1/2, elle se rendit avec ses deux sœurs à l'église Notre-Dame-des-Victoires pour assister au salut.

Le lendemain, mademoiselle Desjardins rangea ses nippes dans une commode et plaça dans un des tiroirs de ce meuble son argent renfermé dans une bourse bleue.

La police avait été prévenue de ces méfaits et plusieurs fois elle avait mis ses agents à la poursuite du voleur, mais toujours en vain.

Cependant, un de ces jours derniers, on signalait aux agents de Roanne la présence du hardi voleur à Charlieu.

Malgré tout le plaisir qu'a dû lui causer son arrestation, le voleur a insisté pour qu'on lui permit de finir son repas, donnant pour raison que de longtemps il n'en ferait pas d'aussi bon.

Ces motifs n'ont pas paru suffisamment péremptoires pour que la permission demandée pût être octroyée.

On entend par oxydes métalliques les composés binaires formés par la combinaison des métaux avec l'oxygène.

Les oxydes peuvent être divisés en quatre classes, savoir: 1° Les oxydes basiques; 2° Les oxydes acides (acides métalliques); 3° Les oxydes indifférents ou neutres; 4° Les oxydes salins.

Les oxydes basiques se combinent avec les acides. Ceux qui appartiennent aux métaux de la première section (voir notre dernier numéro) ont la propriété de neutraliser les acides.

Les oxydes acides possèdent les propriétés des acides, neutralisent les bases, forment avec elles des sels, et rougissent souvent la teinture de tournesol.

Les oxydes indifférents sont ceux qui ne se combinent ni avec les acides, ni avec les bases. On les désigne aussi sous le nom d'oxydes singuliers et sous-oxides.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Des Examens pour l'admission au surnuméraire des Postes auront lieu le 3 juillet prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces Examens devront se présenter sans délai, devant le directeur, chef du service des Postes du département où ils résident...

Par décision du 16 mars, M. Chevalier Jean-Baptiste, commis principal à St-Just-en-Chevalet, a été nommé au même emploi à Brioude.

Par décision du 28 mars, M. Blanc Antoine-Eugène, commis de 2e classe à St-Etienne, a été nommé commis de 1re classe à Brioude.

Nous lisons dans le Journal de Villefranche: « A l'inauguration du chemin de fer de Tarare, à Lyon, un service d'omnibus sera établi par la compagnie, pour transporter les voyageurs de Tarare à Roanne, soit 44 kilomètres à parcourir en voiture. »

Ceci nous fait présumer que la section de Roanne à Amplepuis n'est pas prête à être livrée au public.

Le 23 courant, on a retiré d'un étang situé sur la commune d'Ecoches, un cadavre qui paraissait être dans l'eau depuis un mois environ. Il avait au cou une corde supportant un poids de 25 à 30 kilogrammes.

Après beaucoup d'hésitations, le cadavre a été enfin reconnu pour celui du sieur Bajard. Sa femme s'est accusée d'être cause de cette mort.

Il paraît en effet constant que ce sont les chagrins domestiques et l'ivrognerie qui ont poussé ce malheureux au suicide.

Le fait se passe dans la rue Saint-Jean, à Roanne.

Deux voyageurs se rencontrent, et, pour causer un moment, entrent dans le premier établissement qu'ils trouvent à leur portée. — Que veux-tu prendre, dit l'un? — Je n'en sais rien; et toi? — Ma foi, ni moi non plus. — La femme attend toujours leur décision.

Après beaucoup d'hésitations, le cadavre a été enfin reconnu pour celui du sieur Bajard. Sa femme s'est accusée d'être cause de cette mort. Il paraît en effet constant que ce sont les chagrins domestiques et l'ivrognerie qui ont poussé ce malheureux au suicide.

Pendant ce temps, les voyageurs s'occupaient de leurs affaires et ne pensaient même pas à ce qu'on allait leur servir.

Les deux voyageurs partirent d'un éclat de rire. — Nous voyons que vous ne comprenez pas. Ce ne sont pas de liqueurs que nous venons vous offrir: nous sommes entrés par hasard chez vous et nous vous demandons du cognac avec du cognac, et du cognac avec du sirop.

— Nous sommes voyageurs de commerce, c'est vrai; lorsqu'il ne s'agit pas d'affaires, nous menageons nos paroles autant que possible; c'est ce qui vous explique le mélécass et le mélécogn: et, mettant sur la table une pièce. Là-dessus payez-vous.

N'importe, disait après le débitant, je n'aime pas cette cassemelée ni cette cassécogne.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 21 au 28 avril 1866.

Mariages (2).

Chambosse Pierre, teinturier, 23 ans, et Frati Marguerite, repasseuse, 27 ans.

Chaussard Antoine, tisseur, 20 ans, et Roche Gilberte, lingère, 22 ans.

Naissances (11).

Nivelon Jean-Marie, fils de Pierre Nivelon, et de Vernay Françoise. — Troncy Jean, fils de Benoît Troncy, et de Félicité Marie. — Barret Henry, fils de Barthélemy Barret, et de Guéret Louise.

Décès (14).

Mournaud Antoine, rentier, 71 ans. — Auroux Marie-Joseph, 2 ans 1/2. — Gamet Pierre, imprimeur, célibataire, 47 ans. — Rocca Adolphe, 3 ans. — Pradet Jean, 4 mois. — Besacier Jean-Marie, tisseur, 36 ans. — Ruffaud Françoise, femme Dumas, 34 ans. — Charles Rose, femme Brun, 42 ans. — Malray Jean, célibataire, vigneron, 32 ans. — Tonnellier François, salimbanque, 22 ans. — Digat Marie, femme Désormière, 29 ans.

Cours de Chimie

DE M. LE VICOMTE DE GRANDSAGNE.

Leçon du lundi 23 avril dernier.

PROPRIÉTÉS GÉNÉRALES DES OXYDES MÉTALLIQUES.

On entend par oxydes métalliques les composés binaires formés par la combinaison des métaux avec l'oxygène.

Les oxydes peuvent être divisés en quatre classes, savoir: 1° Les oxydes basiques; 2° Les oxydes acides (acides métalliques); 3° Les oxydes indifférents ou neutres; 4° Les oxydes salins.

Les oxydes basiques se combinent avec les acides. Ceux qui appartiennent aux métaux de la première section (voir notre dernier numéro) ont la propriété de neutraliser les acides.

Les oxydes acides possèdent les propriétés des acides, neutralisent les bases, forment avec elles des sels, et rougissent souvent la teinture de tournesol.

Les oxydes indifférents sont ceux qui ne se combinent ni avec les acides, ni avec les bases. On les désigne aussi sous le nom d'oxydes singuliers et sous-oxides.

binaison de deux oxydes d'un même métal, l'un fonctionnant comme acide et l'autre comme base: ainsi, l'oxyde rouge de manganèse Mn2O3 peut-être considéré comme une combinaison de Mn2O2 et de MnO;

Action de la chaleur sur les oxydes. — Les oxydes des métaux de la 6e section (voir notre dernier numéro) perdent leur oxygène et sont ramenés à l'état métallique par l'action de la chaleur.

Action de la pile. — Presque tous les oxydes peuvent être décomposés par la pile. Pour cela, il suffit de mettre l'oxyde en contact avec les deux pôles d'une pile énergique; on voit bientôt le métal réduit apparaître au pôle négatif.

Action du carbone. — Le carbone réduit les oxydes métalliques à une température plus ou moins élevée, suivant l'affinité du métal pour l'oxygène.

On se sert du charbon dans les exploitations métallurgiques, pour extraire les métaux de leurs oxydes. Le charbon produit, en brûlant, la chaleur nécessaire à la réduction, et enlève en même temps l'oxygène de l'oxyde, qu'il transforme en oxyde de carbone ou en acide carbonique.

Action des métaux. — Quelques oxydes peuvent être complètement réduits par certains métaux qui s'emparent de tout l'oxygène de l'oxyde, en éliminant le métal, et se combinent souvent avec le métal réduit pour former un alliage.

Le potassium et le sodium, qui ont une grande affinité pour l'oxygène, décomposent presque tous les oxydes métalliques.

Préparation des oxydes. — On connaît un grand nombre de procédés de préparation des oxydes; on les obtient: 1° Par l'action de l'oxygène ou de l'air atmosphérique sur les métaux chauffés au rouge; c'est ainsi que se préparent les oxydes de plomb, de zinc, de cuivre, etc.;

2° En attaquant les métaux par des corps oxydants, tels que l'acide azotique, l'azotate, le chlorate de potasse;

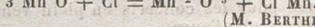
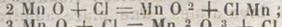
3° Par la calcination des azotates et des carbonates; 4° Par la voie humide, en précipitant les sels métalliques solubles par la potasse, la soude ou l'ammoniaque; dans ce cas, les oxydes sont presque toujours hydratés (renfermant de l'eau en combinaison);

5° En faisant bouillir dans l'eau un carbonate soluble avec un oxyde qui forme un sel insoluble avec l'acide carbonique; l'oxyde du carbonate soluble reste en dissolution: cette méthode n'est applicable qu'aux alcalis (de l'arabe al kali, la soude, se dit des substances caractérisées par leur causticité et par l'énergie avec laquelle elles se combinent avec les acides);

6° En traitant par l'eau oxygénée certains oxydes hydratés ou en dissolution, tels que les oxydes de cuivre, de zinc, de calcium, de baryum, de strontium, etc.;

7° En soumettant à l'influence du chlore, en présence de l'eau, certains oxydes, comme les protoxydes de manganèse, de cobalt et de nickel; on enlève une partie du métal uni à l'oxygène, et l'on obtient un degré d'oxydation plus élevé.

Il se produit ainsi des oxydes plus ou moins oxygénés, suivant les proportions respectives d'oxyde et de chlore employés. Ainsi l'action du chlore sur le protoxyde de manganèse peut donner du sesqui-oxyde et du peroxyde de manganèse:



(M. BERTHIER).

Les carbonates des oxydes précédemment désignés peuvent être substitués aux oxydes et produire, comme eux, des peroxydes, sous l'influence prolongée du chlore. Dans cette réaction, l'acide carbonique éliminé par le chlore se dégage.

On nous excusera si on trouve quelques lacunes dans notre résumé. Elles sont dues au bruit qu'on n'a cessé de faire, soit à la porte, soit à l'intérieur de la salle, pendant toute la durée du cours. Il semblerait à désirer qu'un agent de police fût désigné pour maintenir le silence dans la salle, et le bon ordre parmi les curieux et curieuses qui, ne se croyant pas dignes d'entrer, stationnent à la porte pour ruser, causer, voire même se disputer.

Il serait urgent aussi qu'on prit les mesures nécessaires pour que le travail du professeur ne fût pas perdu et que les gens qui viennent au cours pour en profiter, pussent le faire sans trop de peine.

GEORGES.

Notice historique sur la chimie

PAR LE VICOMTE AJASSON DE GRANDSAGNE PÈRE

(Extrait d'un registre)

Par M. le vicomte Ajasson de Grandsagne fils.

Les travaux de l'esprit humain ont ordinairement une marche lente et progressive dont la philosophie parvient à marquer les diverses époques. La chimie semble seule faire une exception; elle ne se distingue peut-être pas moins de toutes les autres sciences par son origine et par les époques de ses progrès que par son objet, ses procédés et ses résultats.

Quoi qu'il en soit, pour donner à cette notice la véritable utilité qu'elle doit avoir, nous la partagerons en quelques époques principales, qui, correspondant au cours des temps, fixeront la date des grandes révolutions par lesquelles la chimie a changé de face à plusieurs reprises.

Nous établirons sept grandes époques dans l'histoire de la science qui nous occupe:

La première comprend les temps anciens; La seconde, son moyen âge;

La troisième, la naissance de la chimie philosophique. La quatrième correspond à la découverte des gaz et à la grande révolution qui l'a suivie;

La cinquième, à la fondation de la doctrine pneumatique;

La sixième, à la nomenclature systématique et à la consolidation de cette doctrine;

La septième, à la chimie atomique.

Ces époques se partagent très-irégulièrement la durée des temps qui se sont écoulés jusqu'à nous; les trois premières se traînent pour ainsi dire lentement dans les siècles, depuis les premiers temps jusqu'au milieu du siècle dernier, tandis que les quatre autres, pressées pour ainsi dire les unes contre les autres, et renfermant une suite immense de travaux et une liste étonnante de découvertes, présentent, en quatre-vingts à cent ans, plus de perfectionnements que tous les siècles

accumulés n'en avaient offert avant elles. Et c'est là justement un des caractères particuliers et comme distinctifs de la chimie: elle n'a pas marché de suite et régulièrement.

Première époque

La première époque de la chimie doit, plus encore que celle des autres sciences être couverte de ténèbres. Bergmann, qui a le mieux et le plus clairement écrit sur l'origine des sciences chimiques, commence par montrer à quoi tient la lenteur des progrès de la philosophie naturelle; il donne pour raison la difficulté des expériences et de l'observation, le petit nombre d'hommes qui s'en occupaient, la rareté de perfection des organes et des talents nécessaires pour y réussir, les préjugés à vaincre, la paresse d'esprit à combattre, les prestiges de l'imagination à repousser; il observe que cette première partie de l'histoire de la chimie est vraiment fabuleuse. Il suit cette époque sous les cinq divisions: Premiers arts chimiques, trace de la chimie en Egypte, trace de la chimie chez les Grecs, chez différentes nations, résumé général des sciences chimiques du premier âge.

Une science n'existe que par la comparaison de beaucoup d'observations et de faits. Ces faits, dus d'abord au hasard, répétés par l'industrie pour les besoins des individus, ont constitué les premiers arts. Leurs inventeurs devaient être des hommes de génie; aussi en a-t-on fait des dieux quand ces grands guerriers n'étaient que des héros. La métallurgie est regardée comme le plus ancien des arts, et Tubal Caïn (fils de Caïn, dit-on) ou Vulcain, fabricant d'armes et d'instruments aratoires en fer, en cuivre, est regardé comme l'inventeur de la chimie; on assigne l'art de fabriquer les monnaies d'or et d'argent au temps d'Abraham. D'autres ont prétendu réclamer l'invention de la chimie en faveur de Noé ou de Bacchus, parce qu'on lui attribue la découverte de la fermentation du vin; mais ces arts et d'autres encore dont l'écriture sainte fait mention, tels que la teinture, la dorure, l'embaumement des cadavres, qui ont été cités comme preuves des connaissances chimiques au temps de Moïse, ne prouvent rien, si ce n'est que l'on employait ces divers procédés indépendamment les uns des autres, sans connaître les principes généraux qui les lient entre eux.

Il est probable que les premiers systèmes mythologiques des Egyptiens renfermaient quelques allusions aux changements chimiques de la matière, et c'est à eux qu'on attribue les premières idées de l'art de la transmutation.

Hermès ou Mercure Trismégiste, ministre favori du roi d'Egypte Osiris, a été considéré comme l'auteur de cette science, et le premier ouvrage composé sur ce sujet a été attribué à Zozime de Chemnis ou Panopolis en Egypte. Les habitants de Sidon et de Tyr, ces bouillards fameux du commerce de l'ancien monde, semblent avec raison avoir été versés dans la fabrication de certains produits chimiques. Les Phéniciens faisaient beaucoup de verre qu'ils échangeaient; c'est chez eux qu'a été trouvée la pourpre de Tyr, si célèbre par ses trois nuances. Ils travaillaient aussi les mines et les métaux et fabriquaient des pierres artificielles.

Suivant Diodore de Sicile, les Egyptiens préparaient plusieurs médicaments; ils appliquaient comme caustique (1) les cendres calcinées; ils avaient beaucoup de parfums composés et savaient faire des emplâtres avec les oxydes métalliques; ils taillaient, sculptaient et polissaient des pierres dures, les basaltes surtout; fondaient et coulaient les métaux, préparaient des briques, extrayaient le natron (2) du limon du Nil; fabriquaient des savons, de l'alun, du sel de cuisine, du sel ammoniac; retraient l'huile des olives et des graines du raifort; ils travaillaient bien l'or et le cuivre, et possédaient des procédés métalliques; faisaient des verres, des porcelaines peintes des émaux; peignaient sur verre; ils avaient de la dorure et de l'argenterie; fabriquaient une espèce de bière, de véritable vinaigre, et teignaient la soie à l'aide des mordants, etc... On conçoit aisément que l'ensemble de ces arts industriels ait pu faire penser que les Egyptiens possédaient de profondes connaissances en chimie, et cependant ils n'étaient guère chimistes dans le sens exact et actuel du mot: ce qu'ils ont entrepris sans aucun doute, c'est l'art de lier entre elles les observations fortuites, celui de les coordonner, de passer de l'une à l'autre pour en tirer parti pour fonder et perfectionner leurs industries. s'ils n'ont pas vraiment été chimistes ils ont en quelque chose de la méthode des chimistes, l'art d'observer; c'était déjà un grand pas de fait vers la science véritable. Et, nous pouvons le dire avec confiance, l'art d'interroger la nature par des épreuves a sans doute été connu des Egyptiens; mais dans ces temps reculés, la chimie n'existait réellement pas comme science.

La connaissance des différents arts chimiques cultivés par les Egyptiens s'était aussi répandue chez les Grecs. Mais en apprenant leurs procédés, ils avaient hérité en même temps de leur ignorance sur la cause des effets qu'ils savaient produire; ils avaient pourtant, sur la nature, des idées fort remarquables. Leurs plus grands philosophes, Pythagore, Thalès, Platon, etc... ont plus cultivé les mathématiques et l'astronomie que les sciences physiques. On fabriquait des alliages fameux à Corinthe, de la cèruse à Rhodes; on employait le cinabre (sulfure de mercure) en Grèce; on y taillait et gravait les pierres les plus dures. Tycheus y tannait les cuirs; Platon a bien décrit la filtration; Hippocrate connaissait les calcinations; Galien a parlé de la distillation per descensum et l'ambic, a été indiqué par Dioscoride, longtemps avant qu'on y ait ajouté la particule al. Athénée citait une verrerie établie dans l'île de Lesbos. Aristote et Théophraste ont traité des pierres et des métaux. Beaucoup de Grecs ont donné encore dans les mystères de l'alchimie. Leurs arts n'étaient pas plus avancés que ceux des Egyptiens. Leur physique était systématique et leur chimie nulle.

C'est également en Egypte que les Israélites ont puisé leurs connaissances; c'est là que Moïse apprit les propriétés des métaux, l'extraction des huiles, la préparation des parfums, la dissolution de l'or. On lit en effet dans la Bible, que pendant le trop long séjour sur la montagne, les Hébreux fondirent les bijoux de leurs femmes pour en fabriquer le veau d'or que le législateur, à son retour, anéantit en le dissolvant, dissolution qu'on a cherché à expliquer par la théorie des sulfo sels, et qu'il obtint sans doute à l'aide de quelques procédés chimiques, quoique rien ne prouve cependant que Moïse ait su la chimie. Ils rapportèrent aussi de l'Egypte l'art de teindre le lin, de fabriquer le vin, le vinaigre; de dorer, de faire de la poterie et de confectionner des savons.

Les Romains n'ont rien ajouté aux arts chimiques. Ils les tenaient des Egyptiens et des Grecs. On parle cependant de verre malléable présenté à César, suivant Pétroline, ou à Tibère, suivant Pline le naturaliste; mais il suffit de lire cet auteur pour acquiescer à la conviction que les Romains n'ont pas été plus avancés que les Grecs sur ces matières. Tout ce qu'il dit des arts chimiques était connu long temps auparavant.

(A suivre).

Prochainement, la Deuxième Époque, ou temps obscurs de la Chimie.

(1) Caustique (du grec kaio, brûler) se dit en chimie de tous les corps dont la tendance à se combiner avec les principes des substances organisées est tellement énergique qu'ils en détruisent le tissu. (Note de G.)

(2) Sesqui-carbonate de soude naturel (Note de G.)

— La scène se passe au tribunal correctionnel: — Prévenu, vous avez été arrêté le dimanche 15, sur la voie publique, au moment où vous imploriez la charité des passants, en feignant de souffrir d'une blessure imaginaire.

— Pardon, mon président, elle était réelle.

— Alors, pourquoi avez-vous refusé aux agents

de la leur montrer ?
— J'as vous dire, mon président, ma blessure n'ouvre jamais le dimanche.
— On lit dans le Constitutionnel :
« Pour des raisons trop faciles à comprendre, certaines personnes, voulant nuire au succès de l'emprunt romain, cherchent à accréditer cette opinion : que la souscription ouverte chez MM. Blouin et Co n'est pas faite pour le compte du gouvernement pontifical. »

SOCIÉTÉ CIVILE
DE LA
FORÊT DE BELESTA
(ARIÈGE).

REUNION DES ACTIONNAIRES LE MARDI 29 MAI 1866.
Messieurs les Actionnaires de la Société civile de la forêt de Bélesta sont convoqués à se réunir le mardi vingt-neuf mai mil huit cent soixante-six, à deux heures du soir, dans la salle d'audience du tribunal civil de Roanne (Loire), en assemblée ordinaire et extraordinaire, pour :
1° Entendre et approuver le compte-rendu des opérations qui ont eu lieu depuis le trente-un mars mil huit cent soixante-cinq, jusqu'au trente-un mars mil huit cent soixante-six ;
2° Nommer un membre du Comité de Surveillance, pour cinq ans, en remplacement du membre sortant qui peut être réélu.
Il est observé :
1° Qu'il ne sera admis à l'assemblée que les titulaires d'actions ou leurs cessionnaires, d'après le registre des transferts, mais que chaque intéressé peut se faire représenter par un mandataire en vertu d'acte notarié, pourvu que ce mandataire soit lui-même intéressé, et que les mandataires seront tenus de déposer leurs pouvoirs notariés sur le bureau de l'assemblée ;
2° Que tous les copropriétaires indivis sont obligés de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne ;
3° Que le vingt-neuf mai et jours suivants, les dimanches et fêtes exceptés, il sera payé, au bureau de la Société, à Roanne, rue de la Paroisse, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, un dividende de trois pour cent contre quittance et sur la production des titres d'actions, pour y

mentionner le paiement, et que les dividendes qui ne seront pas perçus dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits au profit de la Société.
Roanne, le vingt-six avril mil huit cent soixante-six.
Le Gérant.
VALLAS.
Vu par les membres du Comité de Surveillance :
GIRARDIER, Président ; Narcisse ANDUZE, A. HÉRAIL, D'ARLEMPÉ, Stéphane MERLE.

EMPRUNT ROMAIN

DE
SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS
En titres de 500 francs de capital nominal, produisant 25 francs d'intérêt annuel, payables à Paris le 1er avril et le 1er octobre, émis à 330 francs, payables :
100 francs en souscrivant ;
100 francs le 15 juillet 1866 ;
130 francs le 15 octobre 1866 (moins le coupon au 1er octobre, soit 117 fr. 50 c.).
Faculté d'escompter à 5/0 les deux derniers versements.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE
A Paris, chez M. Edouard Blouin et Co, banquiers, rue de la Paix, 3, chargés de l'émission de l'emprunt ;
A Saint-Etienne, chez MM. Balay frères et Co banquiers.

Elle sera fermée aussitôt que l'emprunt sera couvert.
Toute souscription doit être accompagnée d'un envoi de 100 francs par titre de 25 francs de rente.

— Un livre de science populaire, illustré de plus de 800 gravures, dû à la plume de M. Louis Figuier et paraissant par livraisons, dans des conditions extraordinaires de bon marché, voilà une innovation appelée à un succès universel.

Tel est l'important ouvrage que MM. FURNE, JOUET et Co, éditeurs à Paris, publient sous le titre de : Merveilles de la Science, ou description populaire des inventions modernes (machines et bateaux à vapeur, chemins de fer, électricité, aérostats, drainage, éclairage, etc...), par Louis Figuier, paraissant deux fois par semaine depuis le 20 mars, par livraisons à 10 centimes et par séries de 10 livraisons brochées à un franc, toutes les cinq semaines.

L'ouvrage complet formera environ 200 livraisons à 10 centimes, ou 20 séries à 1 franc (envoi franco). — La 1re liv. est envoyée gratis sur demande affranchie.

CONTREFAÇONS et IMITATIONS.

Comme tous les médicaments avantageusement connus, le Chocolat purgatif de Desbrière est contrefait et imité. Il y a des gens, qui, au lieu de donner du Chocolat Desbrière lorsqu'on leur en demande, le remplacent avec du chocolat acheté à bas prix et dans lequel la Magnésie n'est pas toujours pure ou est remplacée par la scammonée, la gomme-gutte, le jalap, le mercure doux, drastiques violents qui irritent les organes digestifs, causent de funestes maladies. Pour éviter toute fraude, on doit vérifier, en achetant, si chaque boîte porte la signature DESBRIÈRE, et si elle sort bien de la pharmacie rue Le Peletier, 9, à Paris. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. L. B. 3-2

— Les substitutions qui se pratiquent lorsqu'on demande du Chocolat-Ménier, donnent lieu à des plaintes si nombreuses qu'il est nécessaire de mettre le public en garde en lui expliquant la cause de cette fâcheuse tendance.

Chacun sait que partout on cherche à vendre de préférence l'article qui donne le plus gros bénéfice. Cette propension, légitime tant qu'elle reste dans la droite mesure, s'exagère souvent jusqu'à dépasser les bornes de la loyauté. Alors elle sert de base à une spéculation imaginée par quelques fabricants de chocolat. Ils revêtent un produit inférieur de toutes les formes apparentes du Chocolat-Ménier ; ils lui donnent un nom ayant une consonnance pareille, et pour décider les détaillants à s'en approvisionner, ils leur laissent entrevoir l'espérance de vendre cette contrefaçon pour du vrai Chocolat-Ménier avec bien plus de bénéfice.

La tentation est trop souvent irrésistible, et quand l'acheteur se plaint de cette erreur volontaire, on a cette justification toute prête, que la ressemblance des noms permet bien de s'y tromper.

Nous défendons l'intérêt des consommateurs en les prévenant contre ces ardeurs qui décident quelques détaillants à tirer profit des ressemblances de forme et de nom qu'on a préparées tout exprès pour que l'acheteur s'y laisse prendre.

Ces manœuvres seront sans effet si c'est bien le nom MÉNIER qui est porté sur l'étiquette et sur le cachet marque de fabrique, reproduisant la signature du vrai fabricant. L. B. 4-3

L'Avenir national publie en Variétés, à partir du 29 mars, un drame inédit d'ENCKMANN-CHATRIAN : la GUERRE (1re série). SOWONOW L'INVINCIBLE.
L'Avenir national donne gratuitement en prime à ses Abonnés l'Univers illustré, magnifique journal paraissant deux fois par semaine. Le prix d'abonnement à l'Avenir national est pour les départements de 16 fr. pour trois mois, de 5 fr. 50 c. pour un mois (le même que les autres journaux). Tout ce qui a paru du DOCTEUR ANDRÉ, roman en cours de publication, est envoyé aux abonnés nouveaux.

A l'immense mortalité des Enfants en bas âge — 60,000 en France et 80,000 en Angleterre — la science Médicale n'a jamais réussi à opposer un remède efficace, et il n'y a rien à s'en étonner, vu que toute drogue ne peut produire d'autre effet que celui d'augmenter la faiblesse des forces vitales de la digestion et de la nutrition des nerfs et du cerveau. Il était réservé à la Revue médicale du Barry de Londres de résoudre le problème de réparer les organes de la digestion, fournir nouveau sang, muscle et os et guérir le système glandulaire et nerveux sans forcer ni échauffer, mais d'une manière toute naturelle. Aussi avons nous des preuves abondantes de son influence salutaire dans les ouvrages du célèbre Docteur Kouth, Président de l'Hôpital des Enfants et Femmes, à Londres, qui a trouvé dans la Revue médicale du Barry le moyen de ranimer les forces vitales et la digestion des malades qui ne pouvaient plus digérer, qui rejettent tout, souffrent en même temps de diarrhée, spasmes, crampes et périsant à vue d'œil. — Madame la Baronne Deutsch de Horn, à Trèves, a sauvé ses deux enfants par la Revue médicale d'une maladie des glandes, qui avait résisté à toute médecine et ne laissait plus d'espoir de guérison. — M. Chinery avait un enfant pesant de mourir d'inanition (d'atrophie), la digestion n'étant plus suffisante pour assimiler le lait maternel ; la Revue médicale le sauva. Un pareil cas s'est présenté dans la famille de M. Lawley, page de Sa Majesté la Reine d'Angleterre. — Nous pourrions citer 85,000 cas de guérison de constipation, indigestion, diarrhée, bronchite, toux, phthisie, crampes, spasmes et rachitisme pour démontrer l'incalculable bienfait de cette précieuse farine de santé, non-seulement pour les enfants, mais également pour les adultes. — MAISON DU BARRÉ, 26, PLACE VERT-MAN, PARIS. — En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr. 2 kil., 14 fr. 4 kil., 28 fr. 8 kil., 56 fr. 16 kil., 112 fr. 32 kil., 224 fr. — Se vend, à Roanne, chez M. ROUBAUD et M. GRUBAY, pharmaciens, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs, dans toutes les villes.

Pour les articles non signés : SAUZON.

MERCURIALES

Table with 3 columns: Dernier marché, Roanne, Montbrison. Rows include Froment 1er qualité, Froment 2e id., Froment 3e id., Seigle 1er qualité, Seigle 2e id., Seigle 3e id., Orge, Avoine, Haricots, Farine 1er qualité, Farine 2e id., Farine 3e id., Poin les 100 kilo, Paille.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M. MARCHAND, avoué à Roanne.

VENTE

PAR LICITATION

EN UN LOT

D'UNE MAISON

Située à Roanne, rue Mably

Le mardi 22 mai 1866, entre 11 heures du matin et une heure du soir, en l'auditoire ordinaire du tribunal civil séant à Roanne, au palais de justice, sis place Saint-Etienne, et pardevant M. Ardaillon, juge audit tribunal, commis à ces fins.

Elle est poursuivie à la requête de MM. Desbenoit cadet père et fils, négociants, demeurant à Roanne, ayant pour avoué M. MARCHAND, demeurant aussi à Roanne ;

Contre 1° M. Jean-Baptiste Bostmambroun, teneur de livres, demeurant à Roanne, en sa qualité de syndic de la faillite du sieur Jean Richigneux dit Denis, ci-devant cordonnier à Roanne ; 2° M. Vignaud, cordonnier, et, de lui autorisée dame Rose Richigneux, son épouse, demeurant à Roanne, rue des Minières ; 3° M. Tachon, inspecteur d'assurances, domicilié à Roanne, qualité de tuteur de la mineure Elise Richigneux, collicitants, ayant pour avoué M. Cornu, demeurant aussi à Roanne.

Elle a été ordonnée par jugement contradictoire du tribunal civil de Roanne, en date du vingt-huit mars mil huit cent soixante-six.

Elle aura lieu en présence de M. Pierre Lamure, marchand boucher, demeurant à Roanne, rue de la Paroisse, subrogé-tuteur de la mineure Elise Richigneux, et, en cette qualité, régulièrement sommé d'assister à la vente.

DESIGNATION

DE L'IMMEUBLE A VENDRE.

Une maison, située à Roanne, canton et arrondissement de ce nom, rue Mably, numéro deux, occupant une superficie d'environ vingt-quatre centiares, et portée au plan cadastral sous le numéro 1115, section D. Cette maison, construite en pierres, chaux et sable, et couverte à tuiles creuses, prend ses jours et entrées sur la rue Mably, et se compose d'un magasin au rez-de-chaussée, caves au-dessous, de deux pièces au premier étage, d'une autre pièce et d'un grenier au deuxième étage. Le magasin est occupé, à titre de locataire, par un sieur Gruet, cordonnier. Cette maison se confie, savoir : à l'ouest, déclinant nord, par la rue Mably ; au nord, déclinant matin, par maison à Madame Patural ; au matin, par maison au sieur Thélis ; et au midi, par maison au sieur Bénà, laquelle porte aussi le numéro deux.

Elle dépend soit de la communauté d'acquêts qui a existé entre Jean Richigneux et défunte Marie Lamure, soit de la succession de cette dernière.

Elle sera vendue en un lot, aux enchères, auxquelles les étrangers pour-

ront concourir, sur la mise à prix de mille francs, ci. 1000 fr., et moyennant l'exécution des clauses et conditions insérées au cahier des charges de la vente déposé au greffe du tribunal, où l'on pourra en prendre connaissance.

L'adjudication sera prononcée en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, aux lieu et époque indiqués. Pour extrait conforme : Signé, MARCHAND.

Enregistré à Roanne, le vingt-huit avril mil huit cent soixante-six, fol. 173 c. 8. Reçu un franc quinze centimes. Signé, CARTIER.

Etude de M. MARCHAND, avoué à Roanne.

VENTE

PAR LICITATION

EN DEUX LOTS.

D'IMMEUBLES

Situés à Mably,

Le mardi 22 mai 1866, entre 11 heures du matin et 1 heure du soir, en l'auditoire ordinaire du tribunal civil séant à Roanne, au palais de justice, sis place Saint-Etienne, et pardevant M. Ardaillon, juge audit tribunal, commissaire.

Elle est poursuivie par Jean Chaumier, journalier, et, de lui autorisée Marie Marme, son épouse, demeurant à Roanne, route de Paris ; Chaumier agissant en son nom personnel et comme tuteur des mineurs Gilberte, Claudine et Marie Marme ; ayant pour avoué M. MARCHAND, demeurant à Roanne ;

Contre Françoise Fournier, veuve de Jean Marme, propriétaire, demeurant à Mably, collicitante, ayant pour avoué M. Auclair, demeurant aussi à Roanne.

Elle a été ordonnée par jugement contradictoire du tribunal civil de Roanne, du vingt-deux mars mil huit cent soixante-six.

Elle aura lieu en présence de François Décote, tisseur, demeurant à Roanne, route de Paris, subrogé-tuteur desdites mineures Claudine, Gilberte et Marie Marme, et, en cette qualité, régulièrement sommé d'y assister.

DESIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE

Composition des lots et mises à prix.

PREMIER LOT.

Article premier. Une petite propriété, située au lieu dit des Communes-Grappigny, commune de Mably, canton et arrondissement de Roanne, de la contenue superficielle d'environ un hectare cinquante ares. Elle se compose de bâtiments, cour, aisances, jardin, terres et pré, et se confie : au nord, par fonds à Balavy ; à l'ouest, par fonds à Benoît Blondel ; au midi, par fonds au même.

Article second.

Une terre, située aussi à Mably, à une très courte distance de la propriété qui vient d'être décrite. Cette terre a une

contenue superficielle d'environ vingt-deux ares et est confinée, savoir : à l'ouest, par fonds à Jean Moulin ; et à l'est, par fonds à Lespinasse.

Mise à prix : Deux mille francs, ci. 2000 fr.

SECOND LOT.

Article premier. Une des deux chambres d'un petit bâtiment situé en la même commune, lieu des Communes-Grappigny, confinée : en soir, par la chambre du même bâtiment attribuée à la femme Bierce, née Chavallard, suivant acte reçu M. Geoffroy, le seize octobre mil huit cent cinquante-neuf.

ARTICLE SECOND.

Un petit tènement de terre et pré, situé aux mêmes lieu et commune, ayant une contenue superficielle d'environ dix-sept ares trente centiares, et confiné : de matin, par terre à Etienne Blondel ; de midi, par un chemin de dessert ; de soir, par pré à la femme Bierce ; et de nord, par terre à Dégoulanges.

Mise à prix : Deux cent francs, ci. 200 fr.

Ces immeubles dépendent soit de la communauté qui a existé entre François Fournier et défunt Jean Marme, quand il vivait propriétaire à Mably, soit de la succession de ce dernier.

Ils seront vendus aux lieu et époque et sur les mises à prix indiqués. Les étrangers pourront concourir aux enchères.

Les adjudicataires devront se conformer au cahier des charges, clauses et conditions de la vente, déposé au greffe du tribunal, où l'on pourra en prendre connaissance.

Pour extrait conforme : Signé, MARCHAND.

Enregistré à Roanne, le vingt-huit avril mil huit cent soixante-six, fol. 173 c. 7. Reçu un franc quinze centimes. Signé, CARTIER.

Etude de M. LENOIR, avoué à Roanne, place du Marché.

VENTE

PAR LICITATION

EN UN SEUL LOT

D'UNE VIGNE

Située sur la commune de Renaison

Pardevant M. Duvergier, juge au Tribunal civil de Roanne.

Adjudication au vingt-deux mai mil huit cent soixante-six.

Cette vente est poursuivie à la requête : 1° du sieur Antoine Charrier, propriétaire et tisserand, demeurant à Renaison, et dame Jeanne-Marie Collet, son épouse, demeurant avec lui ; agissant, le sieur Antoine Charrier, comme cessionnaire, à la forme d'un acte sous signatures privées, en date du neuf décembre mil huit cent soixante, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Roanne, de tous les droits du sieur Pierre Collet, qui était lui-même cessionnaire de ceux de dame Geneviève Collet, sa sœur, suivant acte sous signatures privées, en date du

quinze juillet mil huit cent cinquante-neuf, enregistré ;

2° Le sieur Antoine Mivière père, propriétaire, demeurant à Renaison ;

3° Dame Jeanne Tamin, veuve Clémengon, propriétaire, demeurant à Roanne ;

4° M. Onésime Tamin, docteur en médecine, demeurant à Roanne ;

5° Dame Caroline Despallès, veuve de M. Xavier-Jean Tamin, propriétaire, demeurant à Roanne, qualité de tutrice légale de M. Edmond Tamin, son fils mineur ;

6° M. Marchand, huissier, demeurant à Roanne, qualité de curateur à la succession vacante du sieur Claude Mivière, décédé ;

Tous demandeurs, lesquels font élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M. Lenoir, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Roanne, où il demeure, place du Marché ;

Contre :

1° Le sieur Antoine Chanteret oncle propriétaire, demeurant à Renaison, pris tant en son nom personnel que comme tuteur décerné aux enfants mineurs délaissés par Claudine Chanteret, sa sœur, décédée ;

2° Le sieur Lestrade, propriétaire, demeurant à Saint-Just-en-Chevalet ; pris tant en son nom personnel que comme héritier pour partie des biens de ses enfants mineurs, décédés, nés de son mariage avec défunte Marguerite Chanteret, que comme tuteur de l'autre enfant mineur né de la même union ;

Défendeurs, ayant pour avoué constitué M. Gourdiat, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de première instance de Roanne, demeurant audit Roanne, place Saint-Etienne ;

Et encore le sieur Etienne Lafond, sabotier, demeurant à Roanne, pris en sa qualité de subrogé-tuteur des enfants mineurs nés du mariage de Jean Despallès avec Claudine Chanteret ;

Défendeur, défaillant faute de constitution d'avoué, quoique réassigné, d'autre part :

En présence du sieur Antoine Chanteret neveu, propriétaire, demeurant à Roanne, en sa qualité de subrogé-tuteur de l'enfant mineur issu du mariage du sieur Lestrade, propriétaire, demeurant à Saint-Just-en-Chevalet, avec défunte Marguerite Chanteret ;

Ces deux derniers, dûment appelés à la vente, conformément aux articles 962 du Code de procédure civile, et 459 du Code Napoléon.

DESIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE

ARTICLE UNIQUE.

Une vigne, appelée le Vignat, de la contenue de onze ares cinquante centiares, portée sur le plan cadastral de la commune de Renaison, sous le numéro 499, section B.

Elle est confinée : de matin, par vigne autrefois au sieur Buisson ; de midi, par la place commune aux Figolets ; de soir, par vigne à Darcon ; et

de nord, par vigne à François Chambon.

Cette vigne dépend des successions des mariés Jean Mivière et Catherine Martin, décédés propriétaires à Renaison, et de la communauté d'acquêts ayant existé entre eux.

Cette vigne est située à Renaison, canton de Saint-Haon-le-Châtel, arrondissement de Roanne, département de la Loire.

La vente en a été ordonnée par jugement contradictoirement rendu entre les parties susnommées, par le Tribunal civil de première instance de Roanne, en date du vingt-huit décembre mil huit cent soixante-cinq, enregistré, notifié à avoué, et signifié à parties.

En exécution de ce même jugement, M. Lenoir, avoué des poursuivants, a dressé, à la date du vingt-deux mars dernier, le cahier des charges de la vente des immeubles susdits, et en a effectué le dépôt au greffe du Tribunal civil de Roanne.

En conséquence, l'adjudication de l'immeuble ci-dessus désigné aura lieu en un seul lot, par voie de licitation, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, pardevant M. Duvergier, juge au Tribunal civil de Roanne, commis à cet effet, en l'audience publique de ce Tribunal, tenue au Palais ordinaire de justice, le mardi vingt-deux mai mil huit cent soixante-six, de dix heures du matin à une heure de relevée.

Outre les clauses et conditions insérées au cahier des charges, la vigne sera adjugée sur la mise à prix de cinquante francs, ainsi fixée par le jugement qui a ordonné la vente, ci 50 fr.

Pour extrait certifié conforme, L'avoué poursuivant : Signé, LENOIR.

Enregistré à Roanne, le vingt-huit avril mil huit cent soixante-six, fol. 173 c. 7. Reçu un franc quinze centimes. Signé, CARTIER.

NOTA. Pour les renseignements, s'adresser à M. Lenoir, avoué poursuivant ; à M. Gourdiat, avoué collicitant ; et, pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Roanne.

Etude de M. LENOIR, avoué à Roanne.

SÉPARATION DE BIENS.

Assistance judiciaire

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal civil de Roanne, le vingt-cinq avril mil huit cent soixante-six ;

Il appert que dame Jeanne-Marie Bourrat, épouse du sieur Jean Montellier, bobineuse, demeurant à Busnière, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, par décision du bureau de Roanne, du quinze juin mil huit cent soixante-cinq, a été séparée, quant aux biens, d'avec ledit Jean Montellier, et que liquidation de ses reprises dotales a été ordonnée par le même jugement.

M. Lucien Lenoir, avoué constitué par ladite dame, a occupé pour elle dans l'instance.

Pour extrait certifié conforme : Signé, LENOIR.

Tribunal de Commerce de Roanne.

FAILLITE MARET-BESSON
Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, en date du vingt-cinq de ce mois, le sieur MARET-BESSON, négociant à Roanne, a été déclaré en faillite à compter provisoirement du même jour.

A VENDRE MATERIEL DE TEINTURE

Composé de chaudière à vapeur, machine à vapeur, tuyautage en cuivre pour conduite de vapeur, pompes, barques en bois, cuve à débouillir à la vapeur, etc. — Calorifère et tout ce qui concerne une sécherie.

APPARTEMENTS A LOUER MAISON GUILLET

Les magasins du sieur LOUP, ci-devant rue du Collège, n° 9, sont actuellement rue Sainte-Elisabeth, n° 75, tout près du bureau de la poste aux lettres.

CHOCOLATS DE LA COMPAGNIE ANGLAISE

Chocolat de santé (les 500 gr.): Fin, pur cacao et sucre, 1 fr. 60

M. BOURNICHON DENTISTE DE PARIS

Est arrivé à Roanne, rue Impériale, 66, en face de l'Hôtel-de-Ville.

A VENDRE 2 MAISONS CONTIGUES

Situées à Roanne, faubourg de Clermont. Une de ces maisons possède une teinturerie et sécherie avec prise d'eau, et boutiques de tissand.

CLOCHES A MELONS ET A BOUTURES A VENDRE

Hôtel Saint-Louis, Roanne.

A AFFERMER DEUX DOMAINES

Appartenant à M. De Rainneville. L'un est situé sur la commune de Saint-Vincent-de-Boisset, et l'autre, sur la commune de Perreux.

DÉCLOITRE

Rue Saint-Etienne, n° 2, à Roanne. Préviend le public qu'il se charge du blanchissage et de la teinture des chapeaux de paille de toutes formes.

PASSAGE DES COTONNIERS 40 EMBLEMES A VENDRE

Dans le centre du faubourg de Clermont, jardin de FORTIER-BEAULIEU, teneur. S'adresser au susdit propriétaire.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

Aux habitants de la ville de Roanne et des environs. La ville de Roanne n'est plus privée d'un dentiste, vu que M. & M^{me} NORMAND ne voyagent plus.

On les trouve chaque jour à leur domicile. Ils donneront les renseignements les plus positifs sur l'art dentaire, afin que la société ne soit pas abusée par quelques étrangers passagers et autres.

Consultations gratuites tous les jours. Ils se chargent, aux prix les plus modérés, de faire toutes les pièces artificielles qui appartiennent à l'art du dentiste.

Dents à 5 et 10 fr. au-dessus, garanties; dentiers à tube et montés sur or et platine; dentiers vulcanisés (dits caoutchouc); dentiers à succion, ne causant aucun embarras pour la prononciation;

Extraction des dents, plombage, cauterisation, etc. Rue Sainte-Elisabeth, n° 83. Prenez bien l'adresse.

PATE PECTORALE DE REGNAULD AINE. Rue Caumartin, 45, à Paris. Depuis 1850 son efficacité LA RENDRE POPULAIRE contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE.

LA PANAMINE ROZIERE

SUPPRIME LE BOIS DE PANAMA. Rien n'est supérieur au bois de Panama pour nettoyer les étoffes, mais il a plusieurs inconvénients: 1° celui de colorer en brun rouge les étoffes de laine blanche; 2° de nécessiter une décoction.

La Panamine, faite avec l'extrait de ce bois, supprime la décoction et ne colore pas les étoffes. On la fait dissoudre dans l'eau au moment de s'en servir.

Se vend 30 centimes chez les épiciers.

ESSENCE DE PANAMINE

M. Rozière a également extrait de ce bois précieux une essence qui remplace avec supériorité les Benzines et les Savons à détacher qui fatiguent l'odorat.

Pour quelques centimes d'essence de Panamine, on peut nettoyer un habillement complet; mélangée à l'eau, cette essence peut servir pour la toilette et l'entretien de la chevelure; elle rend la peau blanche et douce.

Les dames du Chiff doivent la beauté de leurs cheveux à l'essence du bois de Panama.

Le flacon, 75 c., 1 fr., 1 fr. 50; le litre, 2 fr. L. B. 6-1

Ce nouveau produit est préparé par M. Rozière, chimiste, inventeur des PASTILLES pour le POT-AU-FEU.

BITUMES E. GENOT

Entrepreneur de Bitumes, à Roanne. Se charge de la fabrication et de la pose des Bitumes Seyssel et des bitumes de goudron d'usine à gaz pour trottoirs, cours, magasins, ateliers écuries, greniers à blé, etc.

Application de bitumes verticaux, destinés à ôter toute humidité des murs. Se charge de l'application d'un enduit liquide, appliqué au pinceau à chaud sur bois, pierre, etc., pour conservation et préservation d'humidité.

Se charge aussi d'un enduit inattaquable par les acides.

Depuis le 18 avril paraît UN NOUVEAU JOURNAL QUOTIDIEN LA PRESSE ILLUSTRÉE

Ce journal publie des dessins d'actualité, scènes de mœurs, portraits, vues de pays, monuments, caricatures, etc. enfin tout ce qui peut intéresser, instruire et amuser.

Sa rédaction est des plus variées; chronique, faits divers, tribunaux, etc. Feuilleton de M. PONSON DU TERRAIL, le plus saisissant intérêt. Cet ouvrage, Les Cosaques à Paris, fait assister le lecteur aux émouvants épisodes de l'invasion de 1814.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Paris, 5 fr. 9 fr. 18 fr. Départements, 6 11 22

Ouverture de la saison le 15 mai ÉTABLISSEMENT THERMAL DE SAINT-ALBAN

Station de Roanne (Loire). Buvette. — Bains d'eau douce, d'eau minérale, de vapeur. — Douches. — Piscine. — Traitement par le gaz acide carbonique.

HYDROTHERAPIE COMPLÈTE

Dirigée par le Dr GILBERT-DHERCOURT, directeur de l'établissement hydrothérapique de Monaco.

Les principales maladies pour lesquelles ces Eaux sont employées avec grand succès, sont: gastralgie, phthisie pulmonaire, dyspepsie, asthme, catarrhe, goutte, sciaticque, affections syphilitiques récentes ou anciennes, chlorose ou pâles couleurs, leucorrhée, inflammations des organes de la génération, affections serofuleuses, névralgies chroniques et intermittentes, maladies utérines, de la vessie, du larynx et du foie.

Eaux Minérales, Eaux et Limonades Gazeuses au Gaz naturel des sources

Pour demandes et renseignements, s'adresser hôtel Saint-Louis, Roanne

LA NATIONALE (Ancienne Compagnie d'Assurances sur la Vie)

M. VALLAS Agent-Général, à Roanne, rue de la Paroisse, 2.

Fonds social, fr. 150,000,000 Réserve en augmentation du fonds social, fr. 56,000,000

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE

Assurances en Cas de décès. — Capitaux payables lors du décès de l'assuré, aux personnes désignées par lui. — Assurances pour la Vie entière. — Participation dans la moitié des bénéfices de la Compagnie.

Assurances temporaires. — Assurances de survie. — Assurances mixtes. — Assurances en cas de Vie. — Rentes viagères ou différées.

EN VENTE DEPUIS LE 23 JANVIER 1865 HISTOIRE DES GIROINDINS

PAR M. A. DE LAMARTINE. EDITION ILLUSTRÉE publiée par l'auteur, en livraisons de huit pages grand in-8°, paraissant le lundi et le jeudi de chaque semaine, ou en fascicules de 10 livraisons brochées sous couverture.

CHACQUE LIVRAISON CONTIENT: Deux magnifiques Dessins de nos meilleurs artistes ANDRIEUX, BAYARD, BERTALL, BLANCHARD, (Pharamond), GODEFROY-DURAND, LOUDET DE NEUVILLE, WORMS, etc., etc. — Gravés sur bois par L. DUMONT.

L'ouvrage complet formera trois splendides volumes imprimés sur colombier glacé et satiné, ornés de plus de 400 sujets représentant les grandes scènes de la Révolution française et les portraits des principaux acteurs de ces drames émouvants.

Prix de la livraison: 10 c. Prix du fascicule: 1 franc. Paraisant les lundi et jeudi de chaque semaine. Dix livraisons brochées sous couverture, paraissant toutes les cinq semaines.

BUREAU CENTRAL DE VENTE: A. LE CHEVALIER, RUE DE RICHELIEU, 60, PARIS. Et chez tous les Libraires de la France et de l'étranger.

On souscrit, pour recevoir franco par la poste, au moyen d'un mandat-poste (pas de timbres) à l'ordre de M. A. LE CHEVALIER, rue Richelieu, 60.

De 1 fr. 25 c. pour 10 livraisons ou 1 fascicule. De 5 fr. pour 40 livraisons ou 4 fascicules. De 2 fr. 50 c. pour 20 livraisons ou 2 fascicules. De 12 fr. 50 pour 100 livraisons ou 10 fascicules

LE TOME PREMIER, composé de 65 livraisons et comprenant 130 gravures, a été mis en vente le 15 7bre. Prix: broché, 6 fr. 50; — par la poste, 7 fr. 5

PHOSPHO-GUANO GALLET, LEFEBVRE et Co, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS, CACHETÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS. Dépôts dans tous les départements. — Pour le département de la Loire: MM. SARDIN-VAILLANSANT, à Montbrison; DEGOULANGE-PÉRIER, à Saint-Etienne.

VINS, SPIRITUEUX & LIQUEURS CHERMETTE CLÉMENT

Cours Persigny à ROANNE (Loire) Dépôt des Produits de la Grande-Chartreuse

- Beaujolais en cercle et bouteille. Bourgogne. Saint-Gille. Saint-Georges. Roussillon. Châteauneuf. Saint-Joseph. Frontignan. Malaga. Vermouth. Cognac fine Champagne. Armagnac. Eau-de-Vie vieille. Rhum. Liqueurs. Arquebuse. Absinthe. Bither. Elixir de longue vie.

AVIS IMPORTANT MM. DUCHESNE DENTISTES DE PARIS

Ont l'honneur de prévenir le public que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui leur ont été adressées, ils se rendront à Roanne, tous les mois, pour y séjourner 2 jours seulement, le 3 et le 4. Hôtel du Nord, chez M. Charbonnier.

Eau prophylactique pour les soins hygiéniques de la bouche et la guérison des maux de dents. Produit de MM. DUCHESNE. Dépôt: chez M. CHAMBOSSÉ, épicière, rue des Bourrasnières, 1.

PLUS DE MÉDECINE SANTÉ et ENERGIE, rendues sans médecine, ni purgation, ni frais. La délicieuse farine de santé

REVALESCIERE DU BARRY

guérit radicalement les maux de digestion (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoides, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bourdonnement dans les oreilles, acide, phlogose, migraine, surdité, vomissements après repas et en de sommeil, douleurs, agueurs, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins du ventre, du cœur, des côtes, et du dos, tout désordre du foie, nerfs, de la gorge, des bronches, de l'utérus, membranes muqueuses, vessie, et bile; insomnie, toux, oppression, asthme, catarrhe, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, maux de gorge, dépression, épuisement par suite d'excès, paralysie, épilepsie, pertes de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de St-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et trouble du sang, chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe, manque de chaleur, de fraîcheur et d'énergie physique et morale; hypochondrie, des idées tristes, et toutes les horreurs morales d'un état de marasme, d'our blanc, pâles couleurs. Elle est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, remplaçant tout graisse malsaine par de bons muscles et des chairs fermes.

Extraits de 60,000 guérisons. — No. 52,081: M. le duc de Pluskow, maréchal de cour, d'une gastrite. — No. 64,823: de Son Excellence M. le Comte de Mensdorf-Pouilly, premier Ministre de l'Autriche, 8 Octobre 1864. — Son Excellence M. le Comte de Mensdorf-Pouilly a commandé de vous exprimer sa plus haute reconnaissance pour votre excellente Revalescière, dont il s'est servi pendant deux mois avec le plus grand succès possible. — Je le prie de vous remercier de ce que vous avez fait pour lui, et de vous adresser sa lettre de remerciement. J'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur. Le Prince TSENSTIN, aide-de-camp. — No. 69,476: Ste-Romaine-des-Monts (Savoie-et-Loire). Dieu soit béni! La Revalescière du Barry a mis fin à mes 45 ans de souffrances horribles de l'estomac, de humeurs nerveuses et mauvaise digestion. J. Compard, Curé. — No. 47,444: Mlle E. Jacobs, de souffrances horribles des nerfs, indigestions, éructations, hystérie, mélancolie. — No. 49,843: Mme Marie-Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, des nerfs, flatulences, spasmes et nausées. — No. 26,418: le docteur Minister, de crampes, spasmes, mauvaise digestion et vomissements journaliers. — No. 51,528: M. W. Piching, d'hémorrhoides. — No. 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 années. — No. 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 16 fois par jour pendant huit ans. — No. 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtres. — No. 49,422: M. Baldwin, du débâtement le plus complet, paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse. — No. 55,800: Mlle Tallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre en 1855; elle jouit aujourd'hui d'une excellente santé la plus parfaite. — Elle fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économique mille fois son prix en d'autres moyens: il a opérés 65,000 guérisons ou tout autre moyen ayant échoué. — No. 46,210: M. de Barry et Co., 26, Place Vendôme, à Paris. — 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 50 c. (franco), 22 fr.; 12 kil., (franco), 60 fr. Contre bon de poste. Et chez les premiers Pharmaciens et Epiciers dans tous les pays.

dépôts à Roanne: chez M. ROUBAUD et M. GRADAY, pharmaciens.

LE PLUS GRAND FLÉAU DE L'HUMANITÉ C'est la phthisie pulmonaire

Sur 10 décès, 4 au moins sont produits par cette maladie.

Guérison certaine sans remède et par le seul emploi de la Farine mexicaine du docteur Benito del Rio, de Mexico.

Prospectus et renseignements donnés gratis au dépôt. Le dépôt de la Farine Mexicaine se trouve à Roanne, dans toutes les Pharmacies.



La Farine mexicaine est le spécifique certain, pour la guérison de la phthisie pulmonaire, de la consommation, de la bronchite et du catarrhe chroniques. C'est un produit naturel et alimentaire qui s'emploie en potages.